

Le Président

Paris, le 30 mai 2017

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur le sérieux problème créé, au détriment de l'Union populaire républicaine (UPR), par la publication de la liste officielle des candidats aux élections législatives de juin 2017.

Les 574 candidats et leurs 574 suppléants, tous membres de l'UPR, qui ont été dûment investis par le Bureau national de notre mouvement, ont tous été enregistrés sous l'étiquette « UPR » lors du dépôt de leurs dossiers. Malgré cela, lors de la publication de la liste officielle des candidats, votre ministère les a classés dans la rubrique « Divers » pour 573 d'entre eux, et en a classé un seul (M. Philippe Gombert, 1^{re} circonscription de la Creuse), dans la catégorie « Divers Droite » (DVD).

Ce traitement singulier de notre candidat de la 1^{re} circonscription de la Creuse constitue déjà une anomalie puisqu'il présente exactement le même programme que ses 573 collègues : celui de l'UPR.

Mais, outre cette anomalie ponctuelle, je souhaite attirer votre attention sur un problème bien plus vaste, qui est celui du classement de l'ensemble de nos autres candidats dans la rubrique « Divers ».

Il est exact que, lors des élections européennes de 2014, nous avons demandé et obtenu le classement de l'UPR en « DIV » (Divers). Mais, si nous avons fait cette demande à l'époque, c'est parce que très peu de partis politiques apparaissaient alors sous leur acronyme dans le « nuancier » de votre ministère. En particulier, Debout la France (DLF) y figurait en « DVD » « Divers droite ».

Dans ces conditions, nous avons été satisfaits de voir l'UPR classée en « DIV » (Divers) : cela correspondait bien à notre programme et à notre positionnement politique en-dehors du clivage droite-gauche et cela nous distinguait notamment – et à juste titre - de DLF.

Cependant, l'état des lieux a profondément changé pour les élections législatives de 2017 :

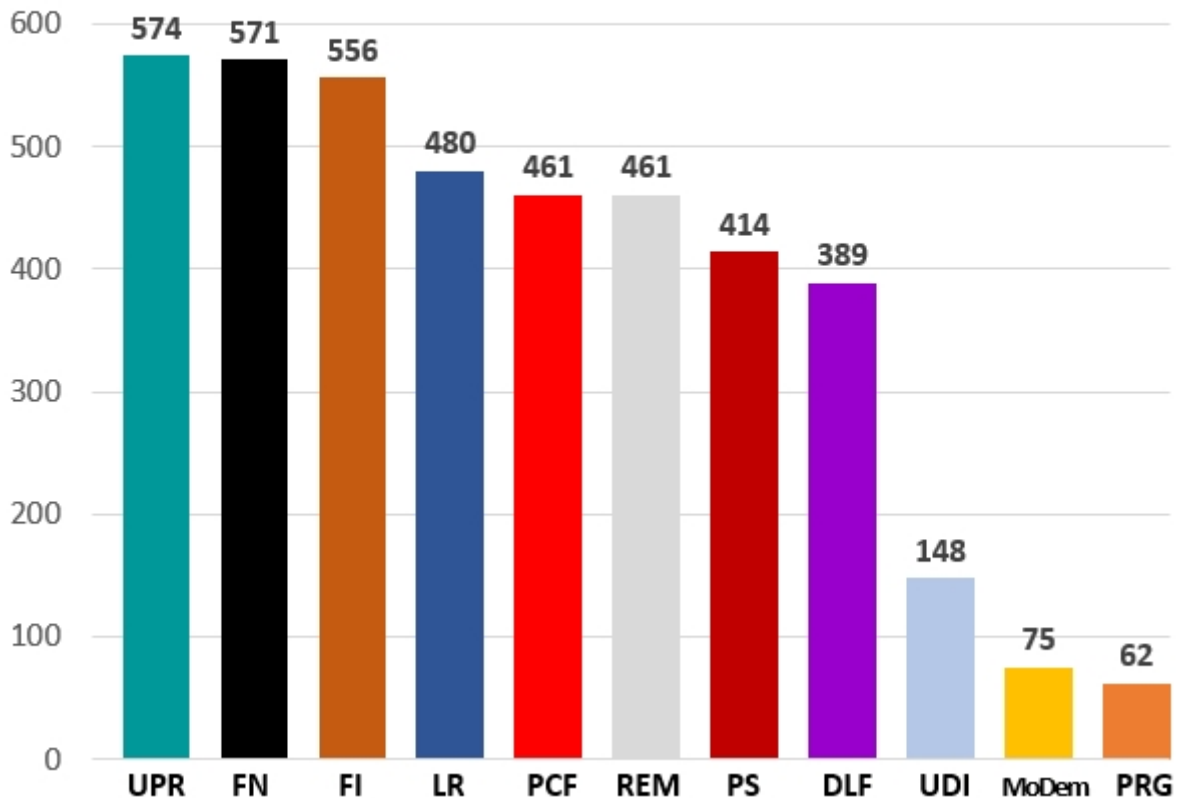
- d'une part, votre ministère a accordé entretiens à plusieurs partis politiques (nouveaux ou anciens) qu'ils apparaissent non plus dans une rubrique générale mais sous leur propre acronyme dans votre « nuancier » : DLF, REM, FI, UDI, PRG, etc.

- d'autre part, l'UPR a connu une formidable croissance depuis 2014 : notre site Internet est devenu le plus consulté de tous les partis politiques français, notre chaîne télévisée sur YouTube a dépassé les 13,4 millions de vues, le nombre de nos adhérents payant leur cotisation a été multiplié par 2 depuis le début de l'année 2017, en atteignant plus de 28 000, ce qui nous classe sans doute comme le 3^e ou 4^e parti politique français selon ce critère. Plus important encore pour le sujet du présent courrier, l'UPR est devenu le parti politique qui a investi - sans aucune alliance - le plus de candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017. Avec 574 candidats et autant de

suppléants, l'UPR est en effet présente dans 99,5% des 577 circonscriptions législatives et arrive devant le FN (571 candidats), FI (556 candidats), LR (480 candidats), PCF (461 candidats), etc.

Ce constat est résumé dans le graphique ci-après, établi d'après vos propres relevés :

Classement des partis politiques par nombre décroissant de candidats présentés aux élections législatives 2017



Force est donc de constater que le « nuancier » politique du ministère de l'intérieur ne tient pas compte d'une situation aussi nouvelle. Il continue à classer l'UPR en « DIV », mais il a accordé à plusieurs partis politiques d'apparaître sous leur propre acronyme, alors qu'ils sont très loin d'avoir le même nombre d'adhérents et la même capacité à présenter des candidats que l'UPR. Tels sont notamment les cas de :

- DLF, que le « nuancier » classe « DLF », alors que ce parti ne présente que 389 candidats, soit 68 % seulement du nombre de candidats de l'UPR,
- MoDem, que le « nuancier » classe « MODEM », alors que ce parti ne présente que 75 candidats, soit 13 % seulement du nombre de candidats de l'UPR,
- Parti radical de gauche, que le « nuancier » classe « PRG », alors que ce parti ne présente que 62 candidats, soit 11 % seulement du nombre de candidats de l'UPR.

Notons au passage que ces deux derniers partis politiques n'ont pas été en mesure de présenter par eux-mêmes un candidat à la présidence de la République alors que je l'ai moi-même été, grâce au parrainage de 587 élus.

Dans cette situation, je tiens à attirer votre attention sur les conséquences très dommageables que le maintien de l'UPR dans la « nuance » « Divers » entraîne, à la fois pour notre mouvement et pour la crédibilité même de votre ministère.

1°) Une confusion inacceptable entre un parti très structuré comptant plus de 28 000 adhérents, et une profusion de candidatures individuelles ou relevant de micros-partis

En persistant à classer l'UPR en « DIV » - où nos 574 candidats titulaires représentent 40,5% de l'effectif total de 1418 candidats titulaires « Divers ! -, le « nuancier » du ministère de l'intérieur noie notre mouvement dans une catégorie fourre-tout qui rassemble toutes sortes de candidatures individuelles, hétéroclites, voire fantaisistes, ou de petites formations politiques anecdotiques. Ces candidatures n'ont évidemment rien à voir avec le déploiement électoral d'un parti structuré et en pleine ascension comme l'UPR, qui compte désormais plus de 28 000 adhérents payant leur cotisation, et dont le président a été candidat à l'élection présidentielle.

2°) Un événement politique important rendu invisible par le « nuancier » du ministère

Cette confusion entre les 574 candidats de l'UPR et des centaines de candidats individuels est d'autant moins acceptable qu'elle a pour conséquence d'occulter un événement politique important qui devrait attirer l'attention de tous les observateurs : à savoir que l'UPR est devenu le parti politique français qui présente des candidats dans le plus grand nombre de circonscriptions.

3°) Un grave préjudice de notoriété dans les médias

Comme la présence de premier plan de l'UPR au scrutin du 11 juin 2017 n'apparaît pas dans la publication des candidats faite par le ministère de l'Intérieur, elle n'est tout simplement pas relayée par les médias. Le grand public n'en est donc pas informé. En outre, s'il n'y était pas porté remède d'ici là, le résultat de l'UPR aux élections législatives serait, lui aussi, rendu invisible, pour les mêmes raisons, par le ministère de l'intérieur et, en conséquence, passé lui aussi sous silence par les médias.

4°) Un grave préjudice vis-à-vis des instituts de sondage

Par ailleurs, plusieurs instituts de sondages s'appuient sur les « nuances » politiques attribuées par le ministère de l'intérieur pour déterminer l'éventail des choix électoraux qu'ils testent auprès de la population. Ces instituts de sondage se cantonnent aux nuances politiques qui sont propres à un parti donné, ce qui exclut l'UPR des méthodologies et donc des sondages.

En conclusion, et en espérant que vous conviendrez qu'il est choquant et injuste que le grand public et les médias ne sachent pas quel est le parti présentant le plus de candidats aux élections législatives du fait qu'il n'est pas individualisé par sa nuance politique propre, je me permets de formuler auprès de vous **un recours gracieux, en vous demandant de bien vouloir attribuer aux 574 candidats et 574 suppléants de l'UPR la nuance « UPR » - et la visibilité qui va avec -**, au lieu de la nuance indistincte « Divers ».

Je formule cette demande en mon nom propre, comme président de l'UPR et candidat titulaire à l'élection législative de la 10e circonscription de Seine-Saint-Denis, mais aussi au nom de nos 28 086 adhérents (relevés au 30 mai 2017 à 11h00), et des 332 588 électeurs qui ont porté leur choix sur mon nom à l'élection présidentielle de cette année.

La campagne pour les élections législatives étant largement lancée, et comme il reste moins de deux semaines d'ici au premier tour de scrutin, je me permets d'insister sur notre souhait d'obtenir une réponse positive au plus vite.

Dans le cas contraire, nous serions au regret de saisir, avant la fin de la semaine, le Conseil d'État en référé contentieux.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Ministre, de croire en l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus républicains.



François ASSELINEAU

Président de l'Union populaire républicaine

Candidat titulaire à l'élection législative
de la 10ème circonscription de Seine-Saint-Denis

Candidat à l'élection présidentielle de 2017